



PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

www.economie.gouv.fr

Paris, le 12 Novembre 2012
N° 213

**Discours de Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Économie et des Finances
Ouverture de la 5^{ème} Conférence annuelle des Entrepreneurs,
« Le pacte de compétitivité, ma réponse aux besoins des entreprises »
- Le Lundi 12 Novembre 2012 à 8h45 à Bercy -**

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue et merci de votre présence à cette cinquième conférence annuelle des entrepreneurs, que je suis heureux d'ouvrir à vos côtés. Hasard heureux du calendrier, cette conférence coïncide cette année avec l'entrée du Gouvernement dans une nouvelle phase de sa politique économique, cruciale, celle du long terme, des réformes de structure, qui mobilisera tout particulièrement les entreprises, autour du « pacte de compétitivité » que nous avons présenté la semaine dernière.

Au sein du gouvernement, j'ai participé à la conception de ce pacte, sous l'autorité du Premier Ministre et du Président de la République. Il se veut une réponse à vos besoins, comme une démonstration, aussi, de notre capacité d'écoute et de notre volonté de promouvoir l'entrepreneuriat. Nos entreprises ont du talent, elles sont l'atout phare de notre économie, nous devons prendre appui sur elles pour renouer avec la croissance et l'emploi car il n'y a pas d'économie prospère sans entreprises performantes. C'est l'objet même du pacte de compétitivité.

A un « choc » ponctuel, unilatéral et limité, nous avons préféré un pacte de long terme, ambitieux et concerté. Ce choix me paraît à tous égards meilleur, parce qu'il met en route une mobilisation collective, dans le temps, de toutes les forces du pays.

- **Ce pacte est global, il couvre tous les aspects de la compétitivité** : les coûts, pour redonner de l'oxygène aux entreprises, mais aussi le hors-coûts. L'un ne va pas sans l'autre, d'ailleurs : pour innover, investir ou construire une image de marque, nos entreprises doivent dégager des marges et les utiliser pour investir et embaucher.

Seul le prononcé fait foi 1

- **Ce pacte, comme tout contrat, engage ses parties prenantes** : aux engagements des uns doivent répondre les contreparties des autres, dans une démarche d'où chacun sort gagnant. Je me suis beaucoup investi pour que cette économie figure au cœur du pacte de compétitivité, afin d'en faire un véritable pacte de confiance. La gravité de la situation impose la mobilisation de tous, c'est ensemble que nous relèverons les défis de l'économie française.
- **Un pacte ne clôt pas le débat, mais ouvre sur une négociation pour sa mise en œuvre**. Je dirai dans un instant quel rôle j'y tiendrai, dans les prochaines semaines, aux côtés de Jean-Marc Ayrault.

Voilà la conception que j'ai portée et que suit le pacte de compétitivité. Que propose ce pacte, concrètement ?

1. **La toute première mesure du pacte, c'est une baisse importante du coût du travail, qui prendra la forme d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), pour toutes les entreprises.** Sans occulter l'ampleur des 35 mesures annoncées par le gouvernement, je souhaite revenir un instant sur ce dispositif. Il a pour lui trois qualités majeures :
 - **La simplicité, tout d'abord** : il fonctionnera de manière similaire au Crédit Impôt Recherche, un dispositif qui, je crois, est bien connu et apprécié des entreprises. Et il est à la fois plus simple à gérer et aussi prévisible pour les entreprises qu'une baisse de cotisations.
 - **L'efficacité, ensuite** : il représente un allègement net de 20 Md€ de la masse salariale des entreprises (à terme), qui correspond à une baisse de 6% du coût du travail. Nous avons calculé qu'il créerait 300.000 emplois et augmenterait le PIB de 0,5 point sur le quinquennat. Il aura ainsi un impact positif pour les entreprises supérieur d'un tiers à ce qu'aurait représenté une baisse des cotisations sociales, qui se serait traduite, elle, par une augmentation du bénéfice taxable à l'IS ou à l'IR pour les entreprises. En allégeant directement l'impôt sur les sociétés, on fournit donc à l'entreprise une aide qu'aucun autre impôt ne vient taxer.
 - **L'ingéniosité, enfin** : le signal économique du crédit d'impôt sera perceptible dès 2013, mais son coût pour les finances publiques sera différé à 2014. Ce choix s'imposait à mes yeux pour éviter de pénaliser trop lourdement le pouvoir d'achat des ménages, auxquels nous ne demanderons

rien l'an prochain, après l'effort du budget 2013. Les entreprises, qui ont besoin que les Français consomment, le comprendront très bien.

Si je dis que le crédit d'impôt est un point de départ, c'est parce que je conçois la baisse du coût du travail avant tout comme une impulsion, un détonateur, qui permettra de débloquer les décisions d'embauche et d'investissement. Les entreprises bénéficieront largement de ce dispositif, qui est sans condition, mais qui devra s'accompagner de réponses aux attentes légitimes des autres parties au pacte.

2. **Car si nous tendons la main aux entreprises, au travers du CICE, nous leur demandons clairement et fermement des engagements en échange.** Le CICE ne clôt pas le débat, il n'est pas octroyé, il n'est pas imposé, il n'est pas proposé pour solde de tout compte, il doit s'accompagner de contreparties précises.

J'assume et je revendique d'être le ministre des entreprises, mais de toutes les entreprises et de toutes les parties prenantes : dirigeants et salariés, patronat et syndicats. Le gouvernement échouerait à définir et à défendre l'intérêt général s'il n'était que le prolongement de l'un ou des autres de ces intérêts. Mon rôle est de les rassembler et de les mobiliser ensemble au service d'un même objectif : relever le défi du redressement économique du pays.

Le CICE doit permettre aux entreprises d'embaucher et de d'investir, plutôt que, disons le clairement, de distribuer des dividendes ou d'augmenter les rémunérations des dirigeants. Ici comme ailleurs, la confiance n'exclut pas le contrôle. Concernant le CICE, ce contrôle s'exercera donc à deux niveaux :

- Au niveau « microéconomique » de chaque grande entreprise, grâce à la présence de représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance. Par ailleurs, les institutions représentatives du personnel rendront un avis sur l'utilisation des aides « CICE » reçues l'année précédente par l'entreprise.
- Au niveau « macroéconomique » d'ensemble, un comité de suivi national dressera à intervalles réguliers un constat partagé pour évaluer précisément le fonctionnement du dispositif.

Mais le pacte offre aussi l'occasion d'une grande réconciliation de la nation avec ses entreprises. Cela suppose qu'elles répondent aux attentes légitimes, multiples et précises, qui leur sont adressées :

- **En matière de gouvernance, tout d'abord, concernant la représentation des salariés.** Le rapport de Louis Gallois constitue un point de départ, valide, et qui doit être examiné sans a priori. Le pacte de confiance doit permettre l'émergence d'un nouveau modèle de capitalisme à la française, d'une gouvernance renouvelée des entreprises, en particulier les plus grandes, qui reflète ce qu'est l'entreprise : un projet collectif.
- **En matière de rémunérations, ensuite :** nous souhaitons mettre fin aux dérives les plus choquantes qui minent le pacte de confiance au sein même des entreprises.
- **Et enfin en matière de civisme fiscal :** car les Français ne comprendraient pas que l'on aide les entreprises sans un engagement de leur part à respecter leurs devoirs pour le redressement des finances publiques. La loi de finances rectificative qui sera prochainement proposée au Parlement inclura plusieurs mesures destinées à renforcer la transparence dont les entreprises doivent faire preuve vis-à-vis de l'administration fiscale, dans le respect, bien entendu, des droits du contribuable.

Et nous sommes bien sûr extrêmement attentifs aux progrès des négociations en cours sur la sécurisation de l'emploi, qui revêtent une importance historique.

Sur ces questions, nous espérons pouvoir avancer sur la base d'une discussion fructueuse entre partenaires sociaux. Nous comptons donc sur votre participation active au débat, nous vous appelons à réagir à nos propositions, et à formuler les vôtres. L'Etat a pris mardi ses responsabilités, mais nous concevons le pacte avant tout comme une entreprise collective.

Voilà quelle est l'économie générale du pacte. Il comporte également un puissant volet hors coût, autour du financement de l'économie, de l'innovation, de l'export ou de la formation. Il contient aussi – spécialement à destination de nos entreprises – des mesures en faveur de la simplification réglementaire et de la stabilité fiscale. Pour la première fois, un Gouvernement s'engage à maintenir sur cinq ans les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement dans les PME, pour offrir aux acteurs économiques la lisibilité nécessaire à leurs décisions d'investissement. Nous en attendons 2,5Mds€ d'investissement dans les entreprises l'année prochaine.

Nous entrons à présent dans une démarche de concertation qui se clôturera mi-décembre. J'ai contribué ces dernières semaines à concevoir le pacte de compétitivité aux côtés du Président de la République et du Premier Ministre ; je piloterai demain sa mise en œuvre dans le champ qui est le mien – le champ économique – sous l'autorité de Jean-Marc Ayrault. Pour préparer l'application du pacte, je vais donc dans les prochaines semaines:

- **Echanger avec les organisations représentatives** : celles-ci se réuniront chez le Premier Ministre pour en quelque sorte « faire Pacte » en quelque sorte, courant novembre, afin de préparer et de structurer cette échéance en amont.
- **Faire connaître le pacte auprès de nos partenaires étrangers, en particulier à Bruxelles, dès cet après-midi** : lors de la réunion des ministres de la zone euro, aujourd'hui même, j'expliquerai l'ampleur de la rupture qu'il opère, les résultats que nous en attendons et son processus de mise en œuvre.
- **Présenter le pacte et la stratégie économique du gouvernement aux investisseurs étrangers** : je conçois le pacte comme un instrument puissant d'attractivité : pour commencer ce cycle, je réunirai en décembre à Bercy certains des plus grands investisseurs mondiaux.
- **Et puis, bien sûr, je serai sur le terrain, en région, à vos côtés.** C'est dans mes échanges avec les entreprises – à Lyon et à Dijon la semaine dernière par exemple, mais aussi, avant la fin du mois de novembre, à Montbéliard, Grenoble ou Marseille – que je piloterai cette mise en œuvre du volet économique du pacte, en l'affinant et en la complétant.

A l'issue cette période de concertation d'un mois environ, nous arrêterons nos décisions et entrerons dans la dernière phase du pacte de compétitivité, celle où il se matérialisera, début 2013, dans des textes de loi. Voici mon agenda :

- Dès le conseil des ministres de mercredi, je présenterai les éléments de mise en œuvre de la troisième décision du pacte : un plan d'action pour diminuer les délais de paiement dans notre pays, pour les PME ;
- Fin novembre, je défendrai à l'Assemblée nationale le projet de loi portant création de la Banque Publique d'Investissement, quatrième décision du pacte, instrument central du pacte de compétitivité ;

- Fin décembre, je présenterai le projet de loi de réforme bancaire au conseil des ministres, sixième décision du pacte et je réunirai auparavant les acteurs de la place de Paris pour une nouvelle bourse des PME, une bourse exemplaire au service de l'économie réelle : c'est le septième engagement du pacte ;
- Je porterai, avec Jérôme Cahuzac, une loi de finances rectificative, qui sera le véhicule des aspects fiscaux du pacte, notamment du CICE, première décision du pacte ;
- Je présenterai un projet de réforme de la fiscalité de l'épargne. L'argent des Français doit aller dans nos entreprises : c'est la cinquième décision du pacte ;
- Au premier trimestre 2013, je porterai également les projets de loi sur la gouvernance et la rémunération dans les entreprises et, avec Benoît Hamon, le projet de loi sur la consommation, qui sera également le véhicule de plusieurs décisions du pacte en faveur de la compétitivité.

Voilà quels seront mes rendez-vous avec vous, avec l'ensemble des acteurs économiques, dans les semaines qui viennent, mais aussi sur le plus long terme, autour de notre stratégie globale pour la compétitivité. D'autres pays ont fait dans le passé, le choix courageux d'ouvrir une nouvelle page de leur histoire économique : le *New Deal* américain, le Canada au début des années 1990, la Suède en 1994, l'Allemagne au début des années 2000.. Six mois après l'élection de François Hollande, la France fait aussi ce choix. Il ne s'agit pas pour moi d'imiter tel ou tel « modèle », mais bel et bien d'inventer notre propre voie française. C'est un défi historique que nous pourrons relever, ensemble, en mobilisant nos talents, nos expertises, et nos énergies. Je vous remercie.

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Safia OTOKORÉ : 01.53.18.40.82 - safia.otokore@cabinets.finances.gouv.fr

Laurent FARY : 01.53.18.41.84 - laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr